

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE EXCEPTIONNEL
« l'A-Bey-C »
11 mai 2020

Présents	Excusés
M Cazorla (directeur), Mme Chevaux (adjointe) Mme Rousseau (secrétaire de mairie) Mmes Comtet, Monnot, Michaut, Matallah (enseignantes) Mmes Nicol, Silvestre, Petot, M. Pousserol, (parents délégués)	M Mélé (maire de Montcoy) Mme Nahan (parent délégué)

1. Ouverture de l'école.

L'école primaire A-Bey-C ouvre à partir du jeudi 14 mai, de la TPS au CM2.

Les horaires de l'école sont modifiées pour éviter un attroupement devant le portail et respecter la distanciation sociale :

- ouverture le matin de 8h35 à 9h00
- ouverture l'après-midi de 13h20 à 13h45

Les sorties sont échelonnées comme suit :

maternelles : 11h30 et 16h15

CP-CE1 : 11h40 et 16h20

CP-CE2 : 11h45 et 16h25

CM1-CM2 : 11h50 et 16h30

2. Organisation pédagogique.

GROUPE 1 (lundi - mardi)	GROUPE 2 (jeudi -vendredi)
½ TPS - PS MS CP Mme Matallah CE1 CM1	½ TPS - PS GS CP Mme Michaut CE2 CM2

3. Continuité pédagogique

Les enseignants assureront la continuité pédagogique des élèves non présents à l'école.
Le contenu sera adapté en fonction du présentiel des enseignants.

4. Enfants présents/absents

Mise à jour des réponses des parents pour la période du 11/05 au 29/05 :

- nombre enfants présents : 38
- nombre enfants absents : 62
- absences de réponses : 1

Effectif des présents/absents pour cette période.

	Présents	Absents
TPS-PS	3	13
MS-GS	6	15
CP-CE1	9	11
CP-CE2	7	14
CM1-CM2	13	9

5. Récréations

Les récréations sont échelonnées et réparties ainsi :

<ul style="list-style-type: none">• TPS/PS : jardin de 10h20 à 10h40• MS/GS : cour de 10h30 à 10h50• CP/CE1 : cour de 10h à 10h10• CP/CE2 : jardin de 10h10 à 10h20• CM1/CM2 : cour de 10h20 à 10h30	<ul style="list-style-type: none">• TPS/PS : jardin de 15h55 à 16h15• MS/GS : cour de 15h30 à 15h50• CP/CE1 : cour de 15h à 15h10• CP/CE2 : jardin de 15h10 à 15h20• CM1/CM2 : cour de 15h20 à 15h30
--	--

Les portes des toilettes extérieures seront ouvertes et bloquées. Passage aux toilettes échelonnés 1 par 1.
Les élèves entrent et sortent par les issues de secours.
Les élèves devront rester à distance. Course interdite.

6. Accueil des enfants.

Aucun parent ne pourra être autorisé dans l'enceinte de l'école. Les enfants d'élémentaire rentreront directement dans leur classe par les portes de secours. Les enfants de maternelle seront accompagnés par les ATSEM qui feront les aller-retours entre la classe et la portail. Idem pour les sorties. Les enseignants font l'accueil dans leur classe.

Pour toute question à un enseignant, les parents devront envoyer un mail ou se faire connaître par la porte côté mairie, pour les urgences uniquement.

7. Protocole sanitaire.

Les enseignants et la mairie se sont concertés afin de mettre en place le protocole sanitaire à l'école.
Les enfants devront se laver les mains :

- avant d'entrer en classe
- avant la récréation
- après la récréation
- à la sortie

Les mains seront lavées après chaque mouchage, éternuement, objet déjà utilisé par un camarade.
La mairie a fourni l'école en gel hydroalcoolique (1 par classe) à disposition des enseignants et des enfants.
Le rectorat a fourni l'école en masques adultes (pour 1 semaine) et en masques pédiatriques.

Les ATSEM veilleront à respecter le protocole sanitaire et les gestes barrières.

Un personnel de mairie sera à disposition de l'école à l'entrée des élèves le matin et l'après-midi ainsi qu'à la récréation afin de surveiller les gestes barrières. Les toilettes seront désinfectées après chaque classe.

Les locaux seront nettoyés et désinfectés chaque soir selon le protocole sanitaire.

8. Sieste.

Au vu du nombre peu important, les élèves de TPS/PS et MS feront la sieste dans la salle de motricité. Les matelas, draps et la salle seront nettoyés et désinfectés chaque jour. Le dortoir sera aéré.
Les enfants sont sous la surveillance des ATSEM.

9. Enfant malade.

Si un enfant présente des symptômes ou de la température >37,8C, il sera isolé dans les toilettes adultes, avec un masque. Les parents seront prévenus et devront le récupérer sans tarder. Le médecin scolaire, l'inspecteur, la mairie seront prévenus. L'enfant ne pourra revenir à l'école qu'après avis du médecin traitant.

Si le test est positif au Covid-19, les parents des enfants ayant pu entrer en contact avec le malade seront prévenus. Une décision d'éviction, de quatorzaine ou de fermeture d'école pourra être prise par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques.

10. Enfants prioritaires.

Les enfants des personnels soignants (liste ARS) et enseignants sont prioritaires.
Une attestation de l'employeur n'est pas demandée pour le moment.

Les enseignants se réservent le droit de prendre des élèves ciblés, nécessitant une prise en charge pédagogique particulière.

11. Absence et changement

Il est demandé aux parents de prévenir sans délai l'école et la mairie en cas d'absence ou de changement de planning.